

Le S.D.G.C. et son volet Régional

Dans ses statuts, la Fédération Régionale des Chasseurs assure la représentation des Fédérations Départementales et Interdépartementales des Chasseurs de la région administrative.

Elle organise la coopération entre les fédérations départementales et interdépartementales des chasseurs et assure la coordination de leurs activités en liaison avec la Fédération Nationale des Chasseurs, notamment pour la gestion des dégâts de grand gibier.

Elle est associée par l'autorité compétente à l'élaboration des O.R.G.F.H. mentionnées à l'article 414. 8 du code de l'environnement.

Les associations de chasses spécialisées sont associées aux travaux de la fédération régionale.

Orientations et actions que la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude souhaite intégrer dans le volet régional :

Réflexion sur le suivi en matière de faune sauvage et de ses habitats

- ✿ le carnet de Prélèvement Maximum Autorisé :
 - harmonisation d'un carnet,
 - réflexion sur la collecte des carnets de prélèvements pour une éventuelle mise en place d'un système de lecture informatisée de document,
 - création d'une grille d'analyse des résultats.

Recherche de cohérence de certaines dates d'ouverture de la chasse (départements limitrophes) :

- ✿ éviter des transferts de pression de chasse,
- ✿ possibilité d'acquisition d'informations en matière de prélèvements, de connaissance du statut de l'espèce et de sa distribution.

Gestion de certaines espèces sur le plan régional :

- ✿ à partir d'études et en fonction d'un besoin consensuel, il serait intéressant de mettre les moyens nécessaires sur un dossier sensible touchant toute la région (exemple : le Lapin).

Actions de recherche de suivi de la faune sauvage et de ses habitats :

Dans le cadre des études menées par l'I.M.P.C.F. (Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique) :

- * coordination dans les protocoles d'études de migration pré-nuptiale des Turdidés (suivi bioacoustique),
- * coordination dans les protocoles d'études sur les Migrateurs dans le sud-est de la France (suivi radar),
- * coopération à l'enquête patrimoniale petit gibier.

Dans le cadre des réseaux Nationaux :

- * contribution aux protocoles d'études sur les dates de nidification du gibier d'eau.

Et de façon plus générale :

- * implication dans toute action de recherche, d'étude de suivi régional en fonction des besoins.

La sécurité :

Mettre en place une véritable politique régionale en matière de sécurité à la chasse :

- * concevoir des obligations réglementaires d'organisation de battue,
- * réglementer le port d'équipement visible,
- * inciter à des aménagements des postes de tir en battue pour sécuriser la chasse,
- * assurer la formation des acteurs de la chasse.

Harmonisation de certains dossiers sur le plan régional à partir d'Arrêtés Préfectoraux :

- * gestion des déchets issus de la chasse au Grand gibier en collaboration avec les Collectivités Territoriales,
- * incitations pour une filière économique chasse et tourisme rural,
- * création d'un tableau de bord régional cynégétique.

Chasse et zonage Natura 2000 au niveau régional :

- * assurer un suivi régional Natura 2000,
- * suivre les rédactions des DOCOB sur les sites où la chasse est concernée par l'intermédiaire d'un Chargé de mission "Nature-Chasse" régional.

Gestion des banques de données des Fédérations Départementales des Chasseurs :

- * créer un catalogue des données dans chaque Fédération Départementale des Chasseurs,
- * chaque Fédération départementale doit en conserver le monopole et le droit d'en disposer.

Relation avec la Région Politique et autres Instances Régionales :

* Assistance de projet et suivi des dossiers.

Commentaire :

Afficher une volonté d'harmonisation et de mise en cohérence de certains dossiers dont le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique sur les 6 ans à venir. Ces choix seraient appréciés par les structures administratives régionales en terme d'image et de communication des chasseurs.